EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502503-20251201-2025_053-DE

SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme la Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 15
Date d'affichage de la liste des délibérations : le 4.12.2025

Présents : Mme MADIOT, maire, M. BERTHAUD, Mme CHÂTEL, M. CHAUVIÈRE, Mme REUCHERON, M. SIMON, adjoints, Mme BELLANGER, M. DUCHÊNE, Mme GARDET, M. HOUSSEL, M. MC DONNELL, M. PANAGET
Absents : M. CAILLARD, M. FOLEMPIN
Absents excusés : M. CHÉREL, Mme CODANDAM, M. MÉRIGLIER, Mme PANON, Mme QUINTIN
Pouvoirs : M. CHÉREL à M. PANAGET, M. MÉRIGLIER à Mme GARDET, Mme QUINTIN à Mme BELLANGER

M. CHAUVIÈRE a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2025-053 – URB – PROJET DE SENTE PIÉTONNE ENTRE LA RUE DES MONTS D'ARRÉE ET LE CHEMIN DE LA RY – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AA 562 – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Dans la perspective de développer une mobilité douce sécurisée pour l'accès à la future entrée du groupe scolaire des Boschaux, chemin de la Ry, la commune porte un projet de réalisation d'une sente piétonne, au départ de la rue des Monts d'Arrée, dont les travaux préparatoires d'aménagement ont déjà débuté.

Cependant, pour permettre la réalisation effective de ce cheminement, il apparait nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée AA 562, appartenant à Mme Esnault et à M. Josselin.

Les propriétaires de cette parcelle de 38 m² acceptent sa cession au coût auquel ils l'ont acquise, hors charge, en 2021, soit 174 €/m².

Les membres du GT urbanisme ont émis un avis favorable à cette proposition d'acquisition, pour un coût de 6 612 €, sous réserve que l'interface entre la sente et l'entrée des riverains soit sécurisée.

Un plan permettant de visualiser la parcelle concernée, est joint, en annexe, à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. accepte l'acquisition de la parcelle AA 562 aux conditions ci-dessus définies ;

2. dit que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la commune et que l'acte de cession à intervenir sera dressé par le notaire du vendeur, Me Bretonnet, de l'étude Notary Home à Thorigné-Fouillard ;

3. autorise Mme la Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour extrait conforme
Le 3.12.2025
La Maire,

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 4.12.2025
La Maire,